

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

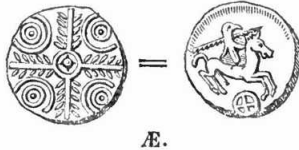
—
1856

LETTRE

A M. HUCHER, DU MANS,

Membre de plusieurs sociétés savantes,

SUR UNE MÉDAILLE GAULOISE, ANÉPIGRAPHE, INÉDITE, AU TYPE DU
CHEVAL SURMONTÉ DE L'AIGLE ÉPLOYÉ OU SUPERVOLANT. (Poids
2 grammes 40 centigrammes.)



MONSIEUR ET HONORÉ CONFRÈRE,

Je me fais un devoir et un véritable plaisir de publier, sous vos auspices, la description et la gravure d'une médaille anépigraphe gauloise, en bronze, récemment découverte et tout à fait inédite, que nous avons examinée l'un et l'autre avec autant d'attention que d'intérêt, et qui me paraît mériter d'appeler sur elle celui des numismates auxquels je m'empresse d'en donner ici connaissance.

Je crois retrouver, avec vous, dans le type de l'avvers, dont la forme convexe est remarquable, un arrière-souvenir de la rouelle massalienne, mais qui, ornée surabondamment de rameaux, est aussi cantonnée de ces croissants qu'on voit figurer sur les médailles si improprement nommées à *la croix* ou à *la roue*, parce que leur revers offre deux barres

se croisant à angle droit sur un point central en relief ⁽¹⁾, médailles auxquelles j'assimilerais, de préférence encore, notre pièce, et qu'on découvre assez fréquemment dans une partie de la province romaine ou Gaule narbonnaise et de l'Aquitaine (surtout dans le voisinage des Pyrénées), et particulièrement sur le territoire de Vieille-Toulouse, ce qui les a fait attribuer, d'une manière spéciale, aux Volkes ou Volces-Tectosages, lorsqu'on y distingue le symbole du maillet ou de la hache, et qu'on n'y remarque aucune légende, ni aucun signe alphabétique qui en détermine l'attribution à un autre peuple ou à une ville qui lui appartient ⁽²⁾.

Vous avez également eru, Monsieur et honoré confrère, reconnaître, comme moi, sur le revers très-concave de

(1) M. le marquis de Lagoy fait, au sujet de l'impropriété de l'emploi des termes de *croix* et de *roue*, appliqués à ces médailles, les observations suivantes : « Le type de ces pièces est cruciforme, il est vrai, mais l'antiquité de leur fabrication s'oppose à ce qu'on puisse reconnaître ici le « signe du christianisme, et ce que nous entendons enfin par une *croix*. « Certainement, on n'a jamais eu non plus l'idée de représenter une « roue par quatre rayons seulement, et sans l'adjonction indispensable « des jantes, pour en former le cercle. Or, en examinant avec soin les « médailles en question, on n'aperçoit jamais la moindre trace de jantes. « On remarquera même, lorsqu'il y a parfois un grènetis, que les barres « le coupent et le traversent, ce qui n'était même pas nécessaire pour « démontrer que cet ornement numismatique n'a jamais été le cercle « d'une roue. Selon toute probabilité, les types cruciformes en question « ne sont qu'une imitation détournée ou dégénérée du type de la rose, « vue par-dessous, des médailles de *Rhoda*, de la Tarragonaise. » *Mélanges de numismatique*, un volume in-4^o, Aix, 1845, pp. 9-10.

(2) Comme les légendes suivantes : SETV, AVSC, SO, VOL, etc., inscrites entre les barres à angle droit du revers des médailles de *Sete* (aujourd'hui Cette), Auch, Sos, des Volces-Tectosages, etc., ou de leurs peuples.

notre anépigraphe, un symbole qui ne se fait observer que sur les monnaies gauloises voisines ou contemporaines de l'époque de la conquête romaine « l'aigle aux ailes éployées. » Le cheval (ici tourné à droite) est placé sur la médaille comme emblème de la liberté et de l'indépendance gauloise, ou comme enseigne des Gaulois et notamment des Aquitains, honneur que ce fier quadrupède partage avec le *sus gallicus*, plus humble mais non moins utile que le premier, auquel il est, du reste, souvent réuni sur les monuments de l'autonomie gauloise.

Les ailes du roi des airs et de la gent emplumée sont caractérisées ici par un travail du burin de l'artiste, qui en imite les plumes avec assez de vérité, quoique d'une manière insolite et inusitée.

Ce type de l'aigle survolant et aux ailes éployées ou étendues, est ici remarquable et ne contribue pas peu à rendre intéressante et curieuse pour les amateurs de la numismatique gauloise, notre médaille qui, par sa provenance dont je vais parler plus bas, semble appartenir à l'Aquitaine ou à la Narbonnaise, puisqu'il indiquerait son apparition et son adoption dans le Midi, en même temps ou peu après qu'elles auraient eu lieu, chez les *Remi*, les *Modiomatrici*, les *Leucks*, les *Eburovices*, etc., et en général, dans tout le nord et même l'ouest de la Gaule; et comme vous me l'écrivez, Monsieur et cher confrère, *c'est un fait nouveau et bon à enregistrer* dans notre numismatique gauloise, où il reste encore tant de découvertes à faire et d'observations à constater.

L'alliance de ce même type de l'aigle avec celui du cheval, dont le style me paraît ici tout à fait aquitain, est digne, à

mon avis, je le répète, d'appeler toute l'attention des numismates.

Je ne dois pas oublier d'indiquer ici la petite roue à quatre rayons, placée sous le ventre du cheval, ornement assez souvent reproduit sur les médailles gauloises, et qu'on retrouve au revers de celle dont la description fait le sujet de cette lettre.

Sur une autre gauloise du cabinet de feu M. de Gerville, trouvée à Couville, dans la Manche, et publiée par M. Lambert de Bayeux, dans son *Essai sur la numismatique du nord-ouest de la Gaule* (pl. III, n° 83), on voit au revers de la tête de Diane, un cheval courant à gauche, au-dessus, les restes d'un oiseau, les ailes éployées, et au-dessous, une roue à quatre rayons, type qui paraît être une variété de celui du revers de notre quinaire dont la forme concave de ce côté et convexe de celui du droit, ainsi que la présence de l'aigle, attestent une époque de l'autonomie gauloise plus récente que celle à laquelle appartiennent les pièces déjà mentionnées et dites à la croix ou à la roue auxquelles on vient de l'assimiler, en ce qui concerne, du moins, les symboles embellis et par cela même un peu dénaturés de son avers qui est le revers de ces dernières, encore assez peu observées et étudiées par nos numismates et sur lesquelles il reste beaucoup à dire, parce qu'on ne s'est avisé que fort tard de leur existence.

C'est surtout, Monsieur et cher confrère, à l'égard des médailles anépigraphiques ou muettes comme la nôtre, qu'il est essentiel de constater leur provenance, puisque cette circonstance jointe au style de ces pièces, peut donner d'utiles indications pour leur attribution, car dans nos Gaules, ainsi

qu'on a déjà fait l'observation, le numéraire anépigraphique circulant sur son territoire, fut presque toujours, exclusivement à tout autre du même genre, celui frappé dans le pays même, à moins qu'il n'y eût été importé par des bandes semblables à celles qui, en grandes masses, s'agglomérèrent dans les murs d'*Alesia* (1), lors du siège de cette place par Jules César, et sur d'autres points du territoire gaulois, etc.

Le lieu où notre anépigraphie a été découverte est la *Mansio* romaine de *Cosa*, sur la voie militaire de *Tolosa* (Toulouse), à *Divona* (Cahors), à trente-cinq milles de la première de ces villes et à vingt lieues gauloises de la seconde (2), d'après l'Itinéraire d'Antonin : cette position devint un *Castellum* dans le bas-empire et le moyen âge et servit d'assiette à un camp romain permanent, destiné à protéger cette même voie. On découvre encore journellement sur l'emplacement de ce *Castellum*, situé sur le territoire des *Cadurci*, et aujourd'hui du département de Tarn-et-Garonne, des médailles gauloises, ibériennes, romaines (consulaires et du haut et du bas-empire) en or, en argent et en bronze des trois modules, etc. ; notre quinaire, ainsi qu'on vient de le dire, appartient à cette première catégorie : il a été acquis et m'a été obligeamment communiqué par mon honorable confrère à l'Académie de Montauban, M. Dévals l'ainé, archéologue et numismate zélé.

Quant à la confiance dans laquelle vous paraissez être

(1) Au nombre de quatre-vingt mille hommes, d'après le récit du général romain.

(2) Hors de la province romaine, et dans l'Aquitaine comme dans les autres provinces des Gaules, les mesures itinéraires ne sont plus calculées en milles romains, mais en lieues gauloises.

de mon aptitude à déterminer avec toutes les probabilités désirables, ayant acquis la connaissance certaine de sa provenance, l'attribution de notre anépigraphe, d'après les données énoncées plus haut pour arriver à ce résultat, à l'égard des médailles muettes, sans partager entièrement votre espoir, dans cette circonstance, j'ai cependant, la conviction, motivée sur le travail et le style comme sur l'ensemble du type de notre monnaie, qu'elle appartient, soit aux *Tolosates*, soit à quelque autre peuple des *Volces-Tectosages* de préférence aux *Cadurci* (*); bien que découverte, ainsi qu'on l'a dit, sur le territoire de ces derniers, mais dans un camp romain, et à VII mesures itinéraires seulement du *finis Tolosatium* de la voie que ce camp protégeait, et où il n'est pas étonnant que cette pièce ait été portée, et, peut-être, perdue par quelque soldat légionnaire, venu de la province romaine et stationnaire à la *Mansio* de *Cosa*, ou circulant simplement sur cette route militaire. Je dois dire, néanmoins, que le *cheval* du revers de notre gauloise, type sur lequel j'aurai occasion de revenir dans un autre Mémoire, appartient bien autant pour le moins à la numismatique de l'Aquitaine qu'à celle de la Narbonnaise; car pour l'aigle qui surmonte le coursier, il n'avait encore été observé, je

(*) J'ai fait connaître le premier aux numismates et publié les seuls types monétaires gaulois, qu'on ait encore découverts, des *Cadurci* (la médaille de la déesse topique ΔΕΥVON, *Divona*, et celle du chef cadurque LVXTIPIOS (*Luclerius*). Voy. notre lettre à M. de la Saussaye, sur la numismatique aquitaine (*Revue de la numismatique belge*, tome IV, 2^e série).

Les *Cadurci* furent distraits de la Celtique et réunis à l'Aquitaine par Auguste.

le répète, sur les produits monétaires de l'une ni de l'autre de ces provinces.

Comme vous vous êtes occupé naguère, Monsieur et honoré confrère, d'un travail important sur les médailles gauloises au type de l'aigle éployé dont vous avez enrichi la *Revue de la numismatique française* (1), pour qui votre dissertation a été comme le chant du cygne, j'ai cru devoir à mon tour, vous donner connaissance de cette communication qui me paraissait rentrer dans la spécialité de vos recherches, et sous ce point de vue, appeler sur elle, de votre part, l'intérêt qu'elle m'inspirait à moi-même. Je ne m'étais point trompé dans ma conjecture, et ma lettre est comme le résumé de la correspondance qui a eu lieu précédemment entre nous sur ce qui en est l'objet. Je désire qu'elle vous en paraisse l'écho fidèle.

Je saisis avec empressement, mon cher confrère, cette nouvelle occasion de réitérer l'assurance de mon cordial attachement et de mon entier dévouement.

LE B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES,

Membre correspondant de l'Institut impérial et du comité
de la langue, de l'histoire et des arts de la France.

(1) Voy. la sixième et dernière livraison de la *Revue numismatique française*, pour l'année 1855, qui, après vingt ans de durée, a clos l'existence de ce recueil périodique.
